

Relevé de décisions
Commission de suivi de site pour l'installation d'incinération des ordures ménagères
exploitée par la société Novergie à Carrières-sur-Seine.

Vendredi 2 octobre 2015

Participaient sous la présidence de Monsieur Stéphane GRAUVOGEL, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

- Monsieur Jean-Pierre DIDRIT, vice-président du SITRU
- Monsieur Jean-Christian SCHNELL, vice-président du SITRU
- Monsieur Bernard GROUCHKO, représentant la CCBS,
- Monsieur Michel MILLOT, représentant Carrières-sur-Seine,
- Monsieur Jean-Louis BOULEGUE, représentant Chatou,
- Monsieur Christophe FONTANET, représentant le SITRU,
- Monsieur Yann COLLADANT, Cabinet Merlin
- Monsieur Patrick MENON, représentant Yvelines Environnement,
- Madame Paulette MENGUY, représentant le CADEB,
- Monsieur Jean-Claude PARISOT, membre du CADEB,
- Monsieur Patrick BAYEUX, membre du CADEB
- Monsieur Jean POUEYTO, représentant l'association pour la Sauvegarde de Chatou,
- Madame Alexandra BOURGOIN, représentant la société Novergie IDF,
- Monsieur Guillaume HERGUE, représentant la société Novergie IDF,
- Monsieur Abdelaziz EL GOURCH, représentant des salariés de la société Novergie IDF,
- Madame Marion RAFALOVITCH, adjointe au chef de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie UT des Yvelines,
- Monsieur Gautier DEROY, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie UT des Yvelines,
- Monsieur Laurent BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie UT des Yvelines,
- Madame Sophie FABER, Agence Régionale de Santé, direction territoriale 78
- Madame Odile LINDEN, bureau de l'Aménagement et du Développement Durable de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

Le Sous-préfet informe l'assistance qu'il fait droit, conformément à l'article 10 du règlement intérieur, aux demandes qui lui ont été présentées par le SITRU et le CADEB de permettre la participation, en qualité d'experts, de messieurs :

- Jean-Christian Schnell, vice-président du SITRU,
- Christophe Fontanet, directeur du SITRU,
- Yann Colladant, cabinet Merlin
- Jean-Claude Parisot, secrétaire général du CADEB

Ainsi qu'à celle de monsieur Patrick Bayeux, en qualité d'observateur.

Seront présentées successivement :

- l'activité de l'usine depuis la dernière commission, par l'exploitant,
- l'action de l'inspection des installations classées,
- l'étude pour l'amélioration de la performance énergétique de l'usine Cristal, par le cabinet Merlin
- les questions diverses pourront être posées à l'issue des présentations

I – Présentation de l'activité de l'usine depuis la dernière commission, par Alexandra Bourgoïn

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, le document présenté a été adressé aux membres de la commission au moins 14 jours avant la date de réunion de la présente commission.

II – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées, par Gautier Deroy

Le document présenté est joint en annexe.

III– Questions diverses

1. Le CADEB constate que les résultats de l'usine sont bons et note que sur d'autres sites, en plus des contrôles par jauges owens, des analyses de sol par carottage sont effectuées pour mesurer les retombées des dioxines dans l'environnement.

Des analyses supplémentaires, de ce type, auraient elles un intérêt pour l'usine Cristal ?

M. Deroy indique que les analyses réalisées par jauges owens ou par carottage mesurent la même chose. Chaque méthode possède ses avantages et ses inconvénients, notamment en terme de facilité de mise en œuvre, ainsi que ses valeurs de référence. Comme il n'y a pas de valeurs limites des retombées dans l'environnement, tout l'intérêt de ces analyses est de réaliser un comparatif dans la durée qui permette un examen de l'évolution des retombées dans l'environnement. Si on change de système de mesure, on perd l'historique c'est à dire les références et ainsi les moyens de comparaison. Il n'y a donc pas un grand intérêt à changer de méthode.

2. M. Poueyto interroge sur les différences constatées entre les fours 1 et 2 des valeurs soufre et monoxyde d'azote.

Mme Bourgoïn précise que dans les deux cas les émissions sont en deçà des valeurs limites d'émission.

Le four 1, de technologie différente est le plus récent.

M. Deroy explique qu'il a choisi de faire ressortir les résultats qui dépassent 50 % de la valeur limite dans un objectif de vigilance et de priorisation. Il ne s'agit en aucun cas d'une obligation réglementaire. En l'occurrence la majorité des émissions de l'usine est inférieure à 50 % de la valeur limite.

M. Poueyto s'inquiète des pointes relevées.

M. Deroy indique que le suivi porte notamment sur des moyennes de 30 mn ce qui permet d'agir rapidement. Si le dépassement des valeurs dure au-delà de 2h l'alimentation est coupée. La DRIEE n'a pas d'inquiétude particulière sur ce point là.

3. M. Menon note que la surveillance dans l'environnement peut être impactée par d'autres installations. La surveillance en sortie de cheminée permet de connaître l'impact réel de l'usine dans l'environnement. Dans ce cas, pourquoi l'autosurveillance de l'installation se fait-elle par prélèvement et non par des mesures en continu ?

M. Deroy précise que l'autosurveillance réalisée par prélèvement ne concerne que les dioxines et furanes, les autres paramètres contrôlés en autosurveillance font l'objet d'une mesure en continu.

Depuis 2014 l'autosurveillance des dioxines furanes est effectuée au moyen de cartouches de prélèvement de 28 jours. Elle est réalisée à toutes les phases de fonctionnement de l'usine.

IV– Présentation de l'étude pour l'amélioration de la performance énergétique de l'usine Cristal par le cabinet Merlin

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, le document présenté a été adressé aux membres de la commission au moins 14 jours avant la date de réunion de la présente commission.

M. Fontanet indique que cette étude a été lancée au début de l'année 2015. Le SITRU souhaite développer son réseau de chaleur dont le schéma directeur a été arrêté fin 2012.

M. Colladant explique que cette étude, confiée au cabinet Merlin en est à la 2^{ème} phase et qu'elle en compte 3 : le diagnostic, l'examen de 3 scénarios ainsi qu'une phase actions qui est actuellement en cours. Sont donc présentées les 2 premières phases.

V– Questions diverses

1 - Le Sous-Préfet demande au SITRU quel délai il s'est donné pour prendre une décision.

M. Fontanet signale que les décisions qui découleront de l'étude du cabinet Merlin devraient être prises en fin d'année 2015.

Mme Rafalovitch conseille le SITRU sur les aides existantes pour l'amélioration du réseau de chaleur et l'encouragement dans cette voie.

Elle confirme que les services de la DRIEE sont à sa disposition pour ce projet.

2 - M. Poueyto regrette que cette analyse n'évoque pas l'aspect financement.

M. Fontanet rappelle que l'objet de cette présentation est d'informer sur l'étude en cours, soit le diagnostic et les possibilités existantes. L'aspect financier pourra être évoqué lorsque l'étude sera terminée.

Il ajoute que le remplacement du groupe turbo alternateur (GTA) permettrait un rendement intéressant dès les premières années, il pourrait être financé par la vente du surplus d'électricité. Toutefois tant que l'étude n'est pas terminée cette question est prématurée.

3 - M. Parisot fait savoir que le Cadeb est satisfait de la réalisation de cette étude.

S'agissant du chauffage des serres, il faut noter que les exploitants ne sont pas propriétaires et qu'il existe une incertitude sur le devenir agricole de la plaine. Les maraîchers souhaitent savoir si leurs exploitations seront maintenues avant d'investir.

M. Grouchko indique que le SCOT devrait être approuvé d'ici la fin de l'année. Le découpage parcellaire ne doit pas être un frein à l'exploitation. C'est la volonté des agriculteurs sur leur activité qui est intéressante.

4 - M. Parisot souhaite évoquer le sujet des dépôts sauvages dans la plaine et fait remarquer que la situation évolue. En effet, l'Etat, les communes, la CABS ainsi que le CADEB œuvrent au nettoyage de la plaine. Il indique que c'est un réel motif de satisfaction pour le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous-Préfet lève la séance.

Le Sous-Préfet,

Stéphane GRAUVOGEL